

PÉROU



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 10 postes seront proposés cette année.
Critères d'éligibilité spécifiques au Pérou	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ; ➤ FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; ➤ LLCE, LEA (espagnol) ; ➤ Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc.
Villes ou régions d'affectation	<p>Lima et autres villes</p> <p>Les villes d'affectation peuvent varier d'une année sur l'autre.</p>
Établissements	Universités ou écoles primaires et/ou secondaires
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2021.</p> <p>Contrat De 9 à 10 mois (de février/mars 2022 à décembre 2022)</p> <p>L'année scolaire au Pérou débute en février/mars et se termine en décembre de la même année civile.</p> <p>Le type de contrat proposé n'est donc pas compatible avec les obligations de service des candidats préparant un concours de l'enseignement français (le report de stage, s'il est accordé, ne peut se faire que pour une année scolaire).</p>
Temps de travail et de congés	<p>12 heures par semaine</p> <p>Congés selon le calendrier universitaire local.</p>



Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle En fonction de l'établissement, la rémunération est variable : entre 700 PEN et 1800 PEN, selon si le logement et/ou certains repas sont pris en charge.</p> <p>Important : il est conseillé aux assistants de se munir d'au moins 1000€ afin de faire face aux frais d'installation et de pallier les versements parfois irréguliers de l'indemnité.</p> <p>Installation Les frais de voyage, nourriture et logement (lorsqu'ils ne sont pas inclus dans l'indemnité) sont à la charge de l'assistant.</p>
Statut de l'assistant	L'assistant a le statut de boursier.
Visa	<p>Visa « de intercambio » L'assistant doit effectuer les démarches de visa auprès du consulat du Pérou à Paris.</p>
Couverture sociale	L'assistant devra souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile valable pour le Pérou.
Liens utiles	<p>Ambassade du Pérou en France : http://www.consulado.pe/es/paris/Paginas/Inicio.aspx Ambassade de France au Pérou : www.ambafrance-pe.org</p>
Validation du séjour	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>